

On loge des fruits et légumes, des œuvres d'art...et même Valls. Et si on logeait aussi les êtres humains ?

*Pour en finir avec les idées reçues sur l'asile et sur l'immigration.
Pour comprendre comment nous en sommes venus à réclamer
un « service public municipal » de l'hébergement à Rennes.*

En France, 3 millions d'êtres humains sont privés d'un « vrai » logement et environ 140 000 personnes sont considérées comme sans abri (dont 30 000 enfants). Parmi ces mal logés, beaucoup sont des personnes étrangères qui demandent des papiers.

Les pouvoirs publics se justifient poliment en disant qu'il y a une forte pression migratoire qui les empêche de pouvoir héberger tout le monde. Nous disons que, chaque jour et chaque nuit, tout être humain sans « vrai » logement doit bénéficier de l'accès à un hébergement. Point.

Les pouvoirs publics disent que c'est impossible. Nous répondons que c'est possible, légal, réaliste...et humain. Et nous accusons les pouvoirs publics de nous manipuler pour justifier l'injustifiable. DEMONSTRATION en 20 questions-réponses...

1) Les étrangers et les immigrés sont quand même nombreux en Bretagne...

NON. La Bretagne reste la région de France qui a le plus faible pourcentage d'étrangers dans sa population (2%) et une région de France qui a un faible pourcentage d'immigrés dans sa population (3%). La moyenne en France métropolitaine est de 6% pour les étrangers et de 8% pour les immigrés. **En Bretagne, 1 personne sur 50 est étrangère et 1 sur 33 est immigrée !**

2) Mais c'est quoi un étranger ? C'est différent d'un immigré ?

Les **étrangers** qui vivent en France sont des êtres humains qui n'ont pas la nationalité française. Un étranger peut être né en France et un suédois qui vit en France est aussi un étranger.

Les **immigrés** qui vivent en France sont des êtres humains qui sont nés étrangers à l'étranger. Un immigré peut avoir obtenu la nationalité française et un suédois né en Suède qui vit en France est aussi un immigré.

3) Alors les étrangers et les immigrés ne sont pas que des « arabes » et des « africains »...

EXACT.

4) Oui mais, comme on le voit à la télé, c'est les demandeurs d'asile qui arrivent en masse...

NON. Selon les années (voir tableau ci-dessous), la Bretagne accueille entre 500 et 1200 êtres humains qui viennent demander l'asile politique parce qu'ils s'estiment persécutés dans leur pays. **L'évolution est très irrégulière** (des fois, ça baisse ! / des fois, ça monte !).

Evolution des **1ères demandes d'asile** par département breton

Années :	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Cotes d'Armor	125	45	14	2	3	3	7	10
Finistère	180	74	11	20	8	4	10	14
Ille-et-Vilaine	443	348	418	549	703	1045	1042	1166
Morbihan	185	73	16	15	11	4	1	13
TOTAL BRETAGNE	933	540	459	586	725	1056	1060	1203

Source : Forum réfugiés, *L'asile en France et en Europe. Etat des lieux*, (statistiques de l'OFPRA).

Si l'on se base sur l'année 2004, pour toute la Bretagne, on ne dénombre en 2012 que 300 demandeurs d'asile de plus (+ 29%) ! Mais il est vrai que l'Etat utilise plutôt l'année 2007 pour dire que la Bretagne subit une forte pression migratoire... (+ 162%).

Quelle que soit la manipulation des chiffres, il n'empêche que **1200 êtres humains en plus chaque année, ça ne fait pas beaucoup pour une région qui compte 3 millions d'êtres humains, non ?** Et puis, ce qui est curieux, c'est que quand c'est 1200 beaux bébés bretons qui naissent ou 1200 étudiants européens qui arrivent, tout le monde est très content. A moins que les demandeurs d'asile ne soient pas tout à fait des êtres humains...

5) Il est rigolo ce tableau, on dirait que tous les départements bretons ne sont pas logés (ah ah...) à la même enseigne...

VRAI. L'Ille-et-Vilaine est le seul département qui a connu une hausse entre 2004 et 2012. Pendant ce temps, les autres départements ont connu une baisse.

C'est à cause de Sarkozy qui, à la fin des années 2000, a mis en place une « **régionalisation** » de **l'accueil des demandeurs d'asile**. En clair, tous les demandeurs d'asile ont été forcés de venir faire leur demande à Rennes. Du coup, ça a vidé les autres départements...sans que cette quasi disparition des demandeurs d'asile n'ait été soulignée.

C'est ce que nous appelons une **manipulation**.

6) Et pourquoi les demandeurs d'asile et les sans-papiers sont-ils aussi nombreux à être sans logement ? Ils ne peuvent pas travailler pour se loger ?

Ils n'ont **pas le droit de travailler** et ils ont donc plus de mal à trouver un logement.

7) Oui mais on leur donne de l'argent...

Quand ils ne sont pas hébergés, les demandeurs d'asile ont droit à une allocation de 300 euros par mois (soit 10 euros par jour). Les sans-papiers n'ont droit à rien (sauf l'aide médicale d'Etat).

8) Et au nom de quoi on donnerait un logement à ces gens ?

PARCE QUE NOTRE CONSTITUTION LE DIT !

Selon l'article 11 du préambule de notre Constitution, « *tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence* ». Beaucoup de personnes étrangères qui demandent des papiers se trouvent « *dans l'incapacité de travailler* » puisqu'elles n'en ont pas le droit. Elles ont donc le droit d'obtenir de la collectivité un logement. Le raisonnement est logique sauf si **le préambule de notre Constitution est du PQ** ou si l'on nous démontre que **ces personnes étrangères ne sont pas des êtres humains**.

9) On a déjà fait beaucoup pour « eux », non ?

C'est vrai que, jusqu'en 2008, même s'il y avait déjà des centaines de demandeurs d'asile et même s'il y avait des exceptions, la Bretagne ne s'en sortait pas trop mal pour l'hébergement.

Et puis, un jour, nous avons découvert cette consigne de la préfecture : « *A compter du 1^{er} juillet 2008, les nouveaux entrants au service d'hébergement temporaire devront être uniquement des étrangers malades de courte durée (moins de 3 mois), des femmes seules avec enfants en bas âge sans titre de séjour, des femmes seules avec enfants en bas âge avec titre de séjour mais sans permis de travail. Pour tous les autres cas ne rentrant pas dans les catégories énoncées, la durée de prise en charge ne devra pas excéder deux mois, pour une capacité maximale de 150 places, après accord de la DDASS. Enfin, je vous rappelle que les hommes et les femmes isolés n'ont pas vocation à entrer dans ce dispositif, sauf situation extrêmement vulnérable, après avis favorable, au cas par cas, de la DDASS.* ».

Pour nous, ce fut l'apparition des critères ! **Pour être hébergé, il ne suffisait plus d'être à la rue : il fallait aussi avoir des enfants en bas âge, être très malade, être une femme seule...**

Quand, dans l'accès à un droit, tu commences à mettre des critères, c'est la porte ouverte à la remise en cause de ce droit...

Ce qu'il y a de fou, c'est que cette **diminution des places d'hébergement** est arrivée en même temps que la régionalisation.

10) Mais pourquoi ont-ils tout d'un coup mis en place des critères ?

Comme d'habitude. **Pour diminuer les moyens tout en faisant croire que la France était encore humaine.** Les critères servent à ça car qui pourrait s'opposer au fait que les enfants de moins de 3 ans et les gens très malades soient hébergés ? Par contre, pour les célibataires, les couples sans enfant, on s'habitue à l'idée qu'ils peuvent se débrouiller plus facilement...

Là encore, l'Etat a fait très fort en termes de **manipulation**. Par exemple en Ile-et-Vilaine, en 2008, l'hébergement temporaire concernait chaque soir 450 êtres humains qui demandaient des papiers. En quelques mois, l'Etat a diminué le dispositif à 130 places par jour ! En 2009, nous avons beaucoup manifesté et nous avons réussi à obtenir une rallonge de quelques dizaines de places pour atteindre un total de 200 places. Du coup, l'Etat a réussi à diminuer de plus de moitié le dispositif de l'hébergement tout en faisant croire qu'il était à notre écoute. Trop fort.

11) Et, depuis 2009, comment ça se passe pour les êtres humains à la rue ?

Pour faire simple, les êtres humains qui ne sont pas hébergés ont 4 « solutions ».

1. **Dormir dehors**, souvent à la gare, dans un hall d'hôpital ou autre.
2. Bénéficier de la **solidarité individuelle humanitaire** mais c'est en général provisoire.
3. Obtenir un **hébergement d'urgence au 115** pour deux ou trois nuits, dans un foyer ou un hôtel, avec obligation de rester dehors dans la journée, puis c'est à nouveau la rue, et surtout le 115 dit lui-même : près de la moitié des demandes ne reçoivent pas d'offre d'hébergement.
4. Rejoindre les **squats de logements vides** ou les **campements** qui sont gérés par les associations comme le DAL ou UTUD mais, en général, cela se termine par un procès ou une évacuation policière. Ceci dit, depuis 2009, ces mobilisations collectives ont permis d'obtenir beaucoup de mises à l'abri ou de logements, surtout pour les demandeurs d'asile.

12) Et, depuis le « changement » de 2012, ça a changé ?

Il y a eu des améliorations parce que davantage de places d'hébergement ont été ouvertes et un effort plus important a été fait en direction des demandeurs d'asile. Cependant, **il reste des êtres humains à la rue** et, avec ces maudits critères, on continue de trier, de sélectionner, d'exclure...

13) C'est la faute de qui tout ça ?

L'hébergement est de la **responsabilité de l'Etat**. Cependant, **les collectivités locales** s'efforcent de pallier les insuffisances de l'Etat. C'est le cas en Bretagne et à Rennes mais, le problème, c'est que ces collectivités **refusent un acte politique fort : se donner pour ambition qu'aucune personne ne dorme à la rue, même si c'est de la responsabilité de l'Etat.**

Et puis, quand les collectivités ne laissent pas tout le monde dehors, elles utilisent les maudits critères et, à Rennes en tout cas, elles privilégient les familles avec des enfants en bas âge.

14) Que se passe-t-il quand les êtres humains à la rue se révoltent ?

C'est rare mais ça arrive. Comme il existe des milliers de logements vides à Rennes, certains les réquisitionnent et en font des squats. Mais **la mairie de Rennes a mis les moyens pour que cette résistance s'arrête** : elle fait des **procès**, elle fait appel à la **police** pour évacuer les squats, elle **détruit** les affaires des êtres humains à la rue, elle **mure** les logements vides, elle embauche des « **vigiles** » qui sont chargés de surveiller tous les bâtiments vides et d'empêcher tout nouveau squat. Et ça marche ! Il est de plus en plus difficile d'ouvrir un squat aujourd'hui à Rennes.

15) Dans les procès, comment la mairie de Rennes se justifie-t-elle ?

Elle embauche des avocats et elle utilise tous les moyens légaux à sa disposition, même les plus surprenants. Par exemple, en août 2014, pour faire évacuer le campement de Cleunay, l'avocat de la mairie a fait très fort. Comme le campement avait été agressé une nuit, l'avocat a plaidé – ce fut son argument principal – que ce campement provoquait un « **trouble à l'ordre public** ». Ou encore, comme il y avait des enfants et des femmes enceintes qui campaient, il a plaidé que les « **conditions essentielles d'hygiène** » n'étaient pas requises et que le campement

créait « **un risque pour la salubrité et la santé publique** ». L'avocat a même demandé au tribunal de condamner chaque « campeur » à **150 euros par jour d'amende** s'il ne partait pas ! C'est dégueulasse mais c'est légal...et la mairie ne renie pas le travail de son avocat !

16) Elle est bien socialiste la mairie ?

On le dit...

17) C'est pour tout ça que vous êtes très énervés contre la mairie ?

Oui. Et, en plus, nous l'accusons de nous avoir manipulés pendant des années. En effet, sous Sarkozy, elle disait que tout était de la faute de l'Etat de droite, sous entendu que, avec le Parti socialiste, ça allait changer.

Bien des gens de gauche y ont cru et ont joué le jeu électoral. Or, **depuis 2012, la mairie continue de renvoyer la responsabilité vers l'Etat...** tout en soutenant la politique gouvernementale et même Manuel Valls, ce monsieur 6% aux primaires socialistes qui a réussi à faire une OPA sur toute la politique gouvernementale du PS... Sans compter ce que cela signifie de soutenir Valls compte tenu de son rapport à l'immigration, en particulier aux Roms.

Alors, oui, on est très énervés.

18) Et alors, quelles sont vos propositions ?

Nous ne voulons pas renoncer à notre revendication centrale et ultime : on veut **des logements pour tous et toutes, sans aucun critère.** Cependant, nous avons bien conscience qu'une revendication progressiste aussi évidente a perdu du terrain, y compris depuis l'arrivée de la « gauche » à tous les pouvoirs.

Alors, **en attendant,** nous exigeons que toute personne à la rue, sans « vrai » logement, puisse accéder 24 heures sur 24 à un **lieu d'hébergement municipal et géré par la ville.**

Si on est capables d'aller sur la lune ou sur mars, on doit pouvoir mettre en place un « service public de l'hébergement »...

19) Et « l'appel d'air », vous en faites quoi ?

Outre le fait qu'il est **discutable,** nous refusons la **logique** qui voudrait que, sous prétexte que le nombre de pauvres augmente, il faudrait les sélectionner et surtout les inciter à aller ailleurs. Nous savons que la « gauche » au Pouvoir a beaucoup progressé dans cette manière – profondément de droite – de gérer la pauvreté mais nous voulons continuer à porter le flambeau de tous les mouvements qui ont pour objectif l'égalité. Si les « socialistes » ont même trahi Jaurès tout en osant afficher encore son portrait, d'autres non...

Par ailleurs, nous espérons que, si la ville de Rennes met en place un acte politique aussi fort, cela donnera des idées à d'autres villes. Et **rien n'empêche la ville de Rennes de proposer aux autres municipalités de créer, de manière simultanée, ces nouveaux services publics...**

20) Mais qu'a à voir notre organisme avec votre cause et, surtout, que peut-il faire ?

Quand nous occupons la mairie, nous refusons de sortir tant que notre revendication n'est pas satisfaite. Il arrive alors qu'elle envoie la police pour nous déloger...

Nous savons que votre organisme dépend, pour tout ou partie, de la municipalité. Nous considérons que le « mal logement » est un problème trop grave et trop dangereux pour qu'il ne soit pas au cœur des préoccupations de tout le monde. Vous pouvez donc **mettre à disposition votre lieu** pour qu'il serve d'hébergement d'urgence en attendant que nos revendications soient satisfaites. Sinon, vous pouvez relayer – par une **lettre ouverte, publique, médiatisée** – nos revendications.

Collectif de soutien aux personnes sans-papiers de Rennes – sp35.org

Rassemblement chaque mardi à 18 h, place de la République (métro République).

Réunion ouverte chaque mardi à 18 h 45 à la MIR, 7 quai Chateaubriand (métro République).